



PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après augmentation de l'effectif, 126950 emplacements à aux adresses suivantes : « Le Clío » 56430 Mauron et « Les Perrons » 56430 CONCORET sera ouverte du **3 septembre 2018 à 9h au 4 octobre 2018 à 17h, pour une durée de 32 jours** en mairie de Mauron et Concoret.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale au titre :
- des installations classées pour la protection de l'environnement

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Ce projet est présenté par Monsieur le gérant de l'EARL DU CLIO.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier produit par le bureau d'études ETUDES ENVIRONNEMENT, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- les avis recueillis sur le projet (2 documents),
- l'information de l'Autorité Environnementale,
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairies de MAURON et CONCORET aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Mauron, Concoret, Saint-Léry, Néant sur Yvel, Gael (35), Paimpont (35), aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire dont les coordonnées figurent à l'article 1^{er} de l'arrêté ou auprès du bureau d'études (ETUDES ENVIRONNEMENT – 02.97.26.57.47 – pierre.le.hingrat@etudes-environnement-questembert.fr, willy.pierre@etudes-environnement-questembert.fr)

Monsieur Alain Guyon (ingénieur edf en retraite) est désigné par M. le président du Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairies de MAURON et CONCORET au cours de permanences qui se tiendront :

MAURON

Lundi 3 septembre 2018 de 9h à 12h

Jeudi 4 octobre 2018 de 14h à 17h

CONCORET

Mardi 11 septembre 2018 de 9h à 12h

Vendredi 21 septembre 2018 de 9h à 12h

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance ou par mél au commissaire-enquêteur à la mairie de Mauron (Place Henri Thébault - 56430 MAURON – mél : accueil@mairie-mauron.fr) et à la mairie de Concoret (1 place de l'Audience – 56430 CONCORET – mél : mairie@concoret.fr), pendant toute la durée de l'enquête .

Ces courriers et méls seront annexés aux registres d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairies de MAURON et CONCORET du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).